

## FEDERATION FRANCAISE D'ETUDES ET DE SPORTS SOUS-MARINS

### ASSEMBLEES GENERALES des 3 et 4 décembre 2022 A NANTES

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 3 décembre, à 14 h 00, les membres de la F.F.E.S.S.M. se sont réunis en assemblées générales ordinaire et extraordinaire sur convocation, conformément à l'article 12.2.1 des Statuts, au Centre des Congrès de Nantes.

Il est établi une feuille de présence, en entrant en séance.

La séance est ouverte à 14 h 00 par le Président.

\*\*\*\*\*

I

### Déclaration du quorum de l'assemblée générale ordinaire (A.G.O.) et de l'assemblée générale extraordinaire (A.G.E.)

#### **Résultats du quorum AGO et AGE :**

- Nombre total de voix des clubs et structures à jour : 5 311 400 voix,
- Voix clubs présents ou représentés : 1 366 000 voix
- Voix SCA présentes ou représentées : 50 514 voix
- Nombre total des voix présentes ou représentées : 1 416 514 voix.
- Soit : 26,67% du total.

**Le quorum du quart des voix étant atteint, l'assemblée générale ordinaire peut valablement délibérer.**

**Le quorum de 50 % des voix représentant 50 % des membres, l'assemblée générale extraordinaire ne peut valablement délibérer, et sera reportée dans un minimum de 15 jours. Suite à la décision approuvée hier en réunion de comité directeur, le président annonce que l'AGE est reportée au samedi 7 janvier 2023 au salon de la plongée au Parc des Exposition à Paris sur le stand de la FFESSM.**

La séance est ouverte à 14 h 00.

\*\*\*\*\*

II

Tous les documents prévus par le règlement intérieur ont été tenus à la disposition des membres de la Fédération dans les délais et suivant les modalités prescrites par l'article 12.2.9. des dits statuts.

#### **Ouverture de l'assemblée générale**

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour**  
**Assemblée Générale Ordinaire**

**Rapport du Président :**

**1ère Résolution** : Rapport du Président

**Rapport du Secrétaire Général :**

**2ème Résolution** : Rapport du Secrétaire Général

**Rapport du Trésorier Général :**

**3ème Résolution** : Approbation du rapport du Trésorier Général

Intervention du Commissaire aux comptes, lecture de ses rapports.

**4ème Résolution** : Approbation des comptes de l'exercice 2021/2022.

**5ème Résolution** : Affectation du résultat de l'exercice 2021/2022.

**6ème Résolution** : Quitus pour l'ensemble de la gestion.

**7ème Résolution** : Budget prévisionnel 2022/2023.

**8ème Résolution** : Autorisation sur la possibilité de vente d'une partie des locaux inoccupés (locaux situés derrière le siège national).

**Rapport des Commissions Nationales :**

Plongée Souterraine, Tir sur Cible Subaquatique, Nage en Eau Vive, Hockey subaquatique, Pêche sous-marine, Juridique, Archéologie, Plongée Sportive en Piscine, Nage avec Palmes, Biologie et Environnement, Photo Vidéo, Orientation Subaquatique, Apnée, Technique, Médicale et Prévention.

Rapports des référents Handisub, Sport Santé, Jeunes.

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour**  
**Assemblée Générale Extraordinaire**

**1ère Résolution** : Adoption des propositions de modifications statutaires « nouveaux statuts ».

Ce sera la **1ère partie des modifications des Statuts** rendues nécessaire par la loi 2022-296 du 2 mars 2022, par le décret du 24 février 2022 sur la délégation, par le décret du 10 juin 2022 sur l'agrément et par certaines évolutions de notre fédération.

\*\*\*\*\*

III

**Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire**

**Personnalités présentes :**

Monsieur Luc GEISMAR, Député de la 5<sup>e</sup> circonscription de la Loire-Atlantique

Monsieur Laurent DUBOST, Conseiller départemental Canton de Saint-Herblain 2.

\*\*\*\*\*

## Rapport du Président :

**1ère Résolution** : Rapport du Président.

- **Mr. Frédéric DI MEGLIO présente son rapport** -

Le président introduit trois parties pour la FFESSM dans ce rapport moral de saison fédérale 2022 : Une période dynamique allant jusqu'au rendu du jugement à mi-décembre, une période triste allant jusqu'à la nouvelle AG électorale mi-avril, une période enthousiasmante post-électorale avec la conduite du changement jusqu'à fin août.

Question : Nadine TERRIER, licenciée au club 03440390 :

Suite à l'interpellation de plusieurs clubs concernant la sensibilisation de la protection de l'environnement, ne serait-il pas possible, notamment pour la carte RIFA qui n'est pas double face et qui n'était pas éditée auparavant, de ne plus l'imprimer pour éviter l'impact de l'empreinte carbone. Réponse du président : question pertinente et envisageable. Fera l'objet d'une réflexion.

**Le rapport du Président, est soumis à l'approbation de l'assemblée :**

**Vote concernant le rapport :**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**L'assemblée adopte à l'unanimité le rapport du Président.**

\*\*\*\*\*

## Rapport du Secrétaire Général :

**2ème Résolution** : Rapport du Secrétaire Général.

Remerciements aux participants d'être présents et à l'équipe du Codep 44 pour cette superbe AG. Absence de la Directrice Administrative mais beaucoup d'échanges avec elle depuis ce matin.

- **Mr. Jean Louis FERRETTI présente son rapport** -

Question : Yves TIQUET, président du Codep 91, mandaté par les clubs de son département pour faire part du problème informatique de la base TIV. Les formateurs TIV rencontrent toujours des soucis d'enregistrement des blocs. Les clubs s'inquiètent à ce niveau-là. Réponse du secrétaire général : La fusion des 2 bases de données a entraîné des dysfonctionnements. Notre référent national TIV Georges COPPOLLA et notre salarié Alain DELMAS travaillent énormément sur ce dossier qui est en cours de régularisation.

Question : Jean-Paul MARTEAU, licencié au club 03290418 Les Copains du Bord : Est-il légalement possible (loi RGPD) que les clubs puissent faire des extractions les concernant sur cette base dans le but de communiquer ? Réponse du secrétaire général : notre chargé RGPD à la fédération a monté un dossier auprès de la CNIL et la réponse est oui.

Question : Jean-Paul MARTEAU, licencié au club 03290418 Les Copains du Bord :

Est-ce qu'une procédure a été mise en place ou va l'être pour avoir accès aux fiches individuelles des licenciés (adresse mail) ? Réponse du secrétaire général : la réponse est non mais c'est une très bonne question. Intervention du président : on est une fédération de clubs et communiquer directement aux licenciés sans passer par le club peut poser problème. Le président demande l'intervention de Tony MERLE, président de la commission juridique : la fédération peut le faire mais aucune autre personne morale ne peut le faire à sa place.

Question : Licencié non identifié

Est-ce que la fédération a envisagé un moyen pour inciter les licenciés titulaires du N1 à poursuivre quand ils ne se sont pas relicenciés ? Le président : oui, une relance de la campagne est prévue (ceci n'a jamais été fait) pour la pérennisation du N1 au sein de la fédération.

Question : Jean-Gilles YVER, de la commission tir sur cible et licencié au club 03350163 Rennes Sports S/M :

A quoi donne droit la licence aidant/accompagnant ? Réponse du secrétaire général : elle donne droit à une RC, l'accès au bassin et l'accès aux embarcations tout en étant assuré et sans faire de pratique sportive.

Le président de la FFESSM précise aussi que sur la carte il est bien écrit « pas de pratique des activités ». Intervention de Bernard SCHITTLY : le TIV est une activité fédérale donc il faut être titulaire d'une licence classique pour cette pratique.

Question : Joël LEBRET, président du comité régional Normandie et licencié au club 2276015 Caux Moana fait un constat sur l'accès aux piscines des clubs de l'intérieur : problématique des piscines vieillissantes et de l'augmentation du coût de l'énergie. Ne faudrait-il pas anticiper ce phénomène.

Question : Isabelle MATYKOWSKI présidente du club 09590044 Sub Aquatic Groupe Wattignies : dans le cadre du rajeunissement de la filière, notamment avec le Pass Sport, ne pourrait-on pas adapter un tarif minoré de la licence pour les étudiants (18-23 ans) ? Réponses du secrétaire général et du président : la licence représente 70% de nos recettes comme nous l'avons évoqué ce matin lors du débat sur les modèles économiques des fédérations. La réflexion est peut-être à faire au niveau des clubs (baisser la cotisation club pour les étudiants).

Bernard SCHITTLY précise que le rajeunissement rentre dans le cadre des demandes de subvention auprès de l'ANS, mais aussi au niveau des municipalités, du département ... Les clubs peuvent donc demander des subventions.

Par ailleurs, SIPKA Vincent, président du club 09590003 C.P.E.S.M.D.E informe qu'il y a une possibilité de passer une convention avec les universités pour ouvrir la plongée aux étudiants avec la prise en charge du prix de la licence et des frais d'inscription. Thiéry BERTRAND président de la commission apnée et licencié au club 25250076 Besançon Université Club dit qu'il est également possible de monter des demandes de subvention auprès de l'UNCI pour les clubs présents dans les villes universitaires. Le président FFESSM précise aussi que les clubs peuvent aussi solliciter la FNSU pour ce type de demande.

*Le secrétaire général remercie Rodolphe GRISEY pour son aide précieuse aux AG depuis 17 ans !*

**Le rapport du secrétaire général, est soumis à l'approbation de l'assemblée :**

**Vote concernant le rapport :**

**Contre : 0 - Abstentions : 0**

**L'assemblée adopte à l'unanimité le rapport du Secrétaire Général.**

### **Rapport du Trésorier Général :**

- présentation est faite du **rapport du trésorier général, Emmanuel SERVAL**,

Le trésorier général, Emmanuel SERVAL, aborde les comptes généraux et la trésorière adjointe, Valérie FELIX, les comptes des commissions nationales.

- *présentation est faite du **rapport du commissaire aux comptes** (contrôle des comptes annuels de l'association, vérifications spécifiques et informations prévues par la loi).*

- *présentation est faite du **rapport spécial du commissaire aux comptes** (sur les conventions réglementées dans les associations).*

**Acte est pris de la présentation des rapports  
de Mr le Commissaire aux comptes.**  
Le bilan 2021/2022 est certifié sans observations.

**3<sup>ème</sup> Résolution** : Approbation du rapport du Trésorier Général.

André DONZON, licencié au club 07940179 La Saint Mandéenne, fait part de son mécontentement concernant les problèmes du système informatique. Emmanuel SERVAL précise que l'outil informatique commence à être stable.

Question : Un licencié du club 03560326 Ass Subaquatique de Rhuys :

A quoi correspond la ligne « autres achats, charges externes » indiquée dans la présentation ? Emmanuel SERVAL Trésorier Général énumère principalement les gros postes comme : les frais de la maintenance informatique, les frais d'AG, le coût des assurances et de la RC licence (croissance de plus de 300%), les frais d'affranchissement, les frais de confection de la revue Subaqua. Noter que les fournitures et les frais de fonctionnement ont augmenté à la fédération à cause de l'inflation par rapport au prévisionnel.

Question : Renaud HELSTROFFER, président du Codep 69 et licencié au club 14690103 Thalassa Lyon Plongée :  
Peut-on connaître la règle d'amortissement de l'outil informatique (le nombre d'années) ? Emmanuel SERVAL :  
c'est 3 à 4 ans en immobilisation incorporelle. Nous allons enfin baisser cette imputation pour 2023 !

**Le rapport du trésorier général, est soumis à l'approbation de l'assemblée :**

**Vote concernant le rapport :**

**Contre : 0 - Abstentions : 1** Club N°07940179 La Saint Mandéenne, André DONZON (2000 VOIX)

**L'assemblée adopte à la majorité le rapport du Trésorier Général.**

**4<sup>ème</sup> Résolution** : Approbation des comptes de l'exercice 2021/2022.

**Les comptes de l'exercice 2021/2022 sont soumis à l'approbation de l'assemblée :**

**Vote :**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**L'assemblée adopte à l'unanimité les comptes de l'exercice 2021/2022**

\*\*\*\*\*

**5<sup>ème</sup> Résolution** : Affectation du résultat de l'exercice 2021/2022

***Aucune autre observation n'est faite.***

**L'affectation du résultat de l'exercice 2021/2022 aux réserves est soumis à l'approbation de l'assemblée :**

**Vote :**

**Contre : 0 - Abstention : 0**

**L'assemblée adopte l'affectation de l'exercice 2021/2022 à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**6<sup>ème</sup> Résolution** : Quidus pour l'ensemble de la gestion.

***Aucune observation n'est faite.***

**Quitus pour l'ensemble de la gestion est soumis à l'approbation de l'assemblée :**

**Vote :**

**Contre : 0 - Abstention : 0**

**L'assemblée donne quitus à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**Présentation du budget prévisionnel.** Explications du Trésorier sur les éléments qui permettent le retour à l'équilibre budgétaire après plusieurs années déficitaires.

**7<sup>ème</sup> Résolution :** Budget prévisionnel 2022/2023.

***Aucune autre observation n'est faite.***

**Le budget prévisionnel 2022/2023 est soumis à l'approbation de l'assemblée :**

**Vote :**

**Contre : 0 - Abstention : 0**

**L'assemblée adopte à l'unanimité le budget prévisionnel 2022/2023**

\*\*\*\*\*

**8<sup>ème</sup> Résolution :** Autorisation sur la possibilité de vente d'une partie des locaux inoccupés (locaux situés derrière le siège national)

*Remerciements du président de la FFESSM à Francis MERLO sur la réalisation des travaux de ces nouveaux locaux en 2018, car ceci n'a jamais été fait en AG nationale. Et fait remarquer qu'il a mis tout son cœur dans l'ouvrage.*

Point détaillé du président sur la répartition en trois zones de ces locaux : la zone antérieure occupée et aménagée (actuelles salles du conseil d'administration), la zone arrière non rénovée (ancienne boîte de nuit), la zone latérale non rénovée sur deux niveaux parallèle à la rue du chantier. C'est de celle-ci dont on parle.

La raison de cette décision est de pouvoir proposer à la vente cette partie des locaux inoccupés. La démarche est avant tout une logique de prévoyance : Avoir une solution de financement en cas de nouvelle crise, sans être bloqué par un timing nécessitant une AG préalable, avoir la possibilité aussi selon les besoins de reconstituer une part de réserve qui a été très amputée par le dérapage financier de la création en 2019 du système informatique et ensuite par la crise Covid avec sa chute de licences.

Question : Thiéry BERTRAND président de la commission apnée et licencié au club 25250076 Besançon Université Club : Sur combien d'années ce vote sera-t-il valable ? Le président annonce une durée de 5 ans (à rajouter dans la résolution).

Question : Un licencié du club 07940150 Les Hommes Grenouilles d'Alfortville :

Pourquoi ne pas faire les travaux et mettre ces locaux en location par la suite ? Le président FFESSM répond que notre problème actuel est financier et cela aurait un coût important pour des travaux conséquents à réaliser. La vision est juste mais pas adaptée à la situation financière actuelle de la fédération. Emmanuel SERVAL le Trésorier confirme : Cette vente est envisagée pour avoir des solutions d'avance en cas de grosse crise, comme nous l'avons subi avec la COVID.

André DONZON, licencié au club 07940179 La Saint Mandéenne, souligne que la démarche est très bien et très démocratique.

**La 8<sup>ème</sup> résolution est soumise à l'approbation de l'assemblée :**

**Vote :** Autorisation sur la possibilité de vente d'une partie des locaux inoccupés (locaux situés derrière le siège national) sur une durée de 5 ans.

**Contre : 0 - Abstention : 0**

**L'assemblée adopte à l'unanimité la 8<sup>ème</sup> résolution**

\*\*\*\*\*

### **Rapports des commissions nationales : 16 h 45**

- **Plongée Souterraine** : présentation par Jean-Pierre STEFANATO

- **Tir sur Cible Subaquatique** : présentation par Christophe MARTINEL.

Intervention du président sur l'évolution de cette discipline à l'international grâce au soutien du président actuel du comité sportif à la CMAS. « Le tir sur cible en a rêvé, la fédération l'a fait ! ».

Jean-Marc-CHAREL adresse ses remerciements à la commission tir sur cible.

- **Nage en eau vive** : présentation par Patrick DUPRAT.

- **Hockey subaquatique** : présentation par Dominique RUAUX.

- **Pêche sous-marine** : présentation par Joël BRECHAIRE.

Point du président FFESSM concernant la délégation de la pêche sous-marine qui depuis 2010 n'était plus attribuée en tant que telle, suite à l'arrêt des compétitions actées en 2008 en matière de respect de l'environnement, et suite au Grenelle de la mer. Il a écrit à ce sujet à la Ministre actuelle des sports. Un courrier fin juin puis fin juillet a été suivi d'un échange téléphonique avec un conseiller du cabinet de la Ministre. Et un nouveau courrier de notre part a été adressé lundi dernier. Dans notre périmètre reconnu d'activités, la pêche sous-marine de loisir est maintenue. L'attribution de la délégation à la FNPSA a été officialisée fin juillet dernier par le MS, soutenue par un lobbying au plus haut niveau.

Intervention de Jean-Louis BLANCHARD qui rappelle le soutien de la FFESSM par la Ministre des sports de l'époque Mme JOUANNO après 2010.

Le président informe que cette situation actuelle crée un malaise international avec la CMAS (notre Confédération mondiale) puisque une seule fédération est représentative par pays.

- **Juridique** : présentation par Tony MERLE.

- **Archéologie** : Présentation par Hervé ALFONSI.

- **Plongée Sportive en Piscine** : présentation par Olivier TIBERGHEN.

- Brève Intervention de Patrick DUMAS concernant le challenge jeune « Oxyjeunes » dont les référents présents ici sont Patrick DUMAS, Emmanuel SERVAL et Pascal ENJALBERT qui se tiennent à votre disposition lors de cette AG si vous avez des questions. La présentation se fera demain matin.

- **Nage avec Palmes** : présentation par Pierre-Jean BONTOUX et qui adresse ses remerciements à la fin de son rapport pour la validation, hier en réunion de CDN, des évolutions des règlements techniques et sportifs de NAP.

\*\*\*\*\*

### **Suspension de séance à 18h30 : Remise des médailles FFESSM.**

- Médaille d'Or pour ANTH Thomas demandée par le Comité Régional Est, et remise par Mr Bernard SCHITTLY.

- Médaille d'Or pour BASTIANI Marie France demandée par la Commission Nationale Archéologie

subaquatique, et remise par Mr Frédéric DI MEGLIO.

- Médaille d'Or pour BUISSEZ Eric demandée par le Président Frédéric DI MEGLIO, et remise par Mr Frédéric DI MEGLIO.
- Médaille d'Or pour BURON Daniel demandée par le Comité Régional Corse, et remise par Mr Frédéric DI MEGLIO et Jean Pierre VIGNOCCHI.
- Médaille d'Or pour COCHARD Gilles demandée par le Comité Départemental Finistère, et remise par Mr Jo LECORGUILLE et Mr Alain FORET.
- Médaille d'Or pour DAVID Philippe demandée par le Comité Régional Normandie, et remise par Mr Frédéric DI MEGLIO.
- Médaille d'Or pour DRUET Patrick demandée par le Comité Régional Est, et remise par Mr Bernard SCHITTLY.
- Médaille d'Or pour LORENZONI Guy demandée par le Comité Départemental Loire, et remise par Mr Frédéric DI MEGLIO.
- Médaille d'Or pour MARTEAU Jean Paul demandée par le Comité Régional Bretagne Pays de la Loire, et remise par Mr Frédéric DI MEGLIO.
- Médaille d'Or pour MARTINEL Christophe demandée par Jean Louis BLANCHARD, et remise par Mr Jean Louis BLANCHARD.
- Médaille d'Or pour MEYNOL Daniel demandée par la Commission Nationale Plongée Souterraine, et remise par Mr Frédéric DI MEGLIO.
- Médaille d'Or pour NOWAK Bernard demandée par le Président Frédéric DI MEGLIO, et remise par Mr Frédéric DI MEGLIO.
- Médaille d'Or pour POIRIER Grégory demandée par le Comité Régional Sud, et remise par Mr Frédéric DI MEGLIO et Jean Louis FERRETTI.
- Médaille d'Or pour ZIANE Myriam demandée par Jean Louis BLANCHARD, et remise par Mr Jean Louis BLANCHARD.
- Médaille d'Or pour Jean-Pierre CHATAIGNIER demandée par Jacques DUMAS et remise par Jacques DUMAS.

\*\*\*\*\*

- Reprise des travaux le 4 décembre à 9 h 00 -

#### Suite des rapports des commissions nationales :

- **Biologie et Environnement** : présentation par Jacques DUMAS.

Question : Bruno BOZON, Président du Codep 05 et licencié au club 33050241 Les Aigles des Mers :

Le carnet de plongée électronique est-il vraiment utilisé ? Réponse de Jacques DUMAS : ce carnet est sorti en plein Covid et il y a eu un manque de communication à ce sujet. Il est nécessaire de le montrer et d'en parler. Il faut communiquer auprès des adhérents. Il y a 50 000 plongées enregistrées dessus, 100 000 observations et 10 000 photos déposées. En à peine 2 ans, malgré la COVID et le défaut d'utilisation, c'est pas mal mais on peut faire beaucoup mieux. Il faut que tout le monde communique. Jean Lou FERRETTI précise que le salarié en charge de la communication digitale travaille dessus pour faire ce qu'il faut pour l'améliorer (50 000€ prévu dans le budget prévisionnel 2023).

- **Photo Vidéo** : présentation par Patrick RAGOT.
- **Orientations Subaquatique** : présentation par Serge ZAEPFEL.
- **Apnée** : présentation par Thiéry BERTRAND.
- **Technique** : présentation par Grégory POIRIER.

Question : Guy ZONBERG club 07750893 Aqua Paris Plongée :

C'est plus une demande qu'une question qui s'adresse à la CTN et au CDN : ne serait-il pas possible de faire sauter le blocage auprès des CREPS concernant le recyclage des moniteurs d'état. On est obligé de s'adresser soit à Antibes, soit à Trébeurden ou bien à Hendaye et c'est un peu dommage. Réponse de Bernard SCHITTLY : ce n'est pas à la CTN ou au CDN de répondre. Nous avons 3 CREPS en environnement spécifique. Je ne sais pas si c'est la fédération qui peut changer cela. Guy soumet l'idée que la fédération pourrait faire remonter ça au ministère des sports pour avoir un changement de ce côté-là. Le président FFESSM précise que ce n'est pas le ministère mais la direction des sports qui pourrait éventuellement le faire. Il y a eu cette année des travaux sur la modification de la filière professionnelle comme pour tous les sports. Le recyclage va être abordé. Cette notion d'activité en conditions particulières dans l'environnement spécifique est un délicat problème. Si un jour on enlève l'environnement spécifique cela serait facile de gérer cette question. Mais il y aurait d'autres conséquences plus problématiques. D'autre part les CREPS ont besoin de vivre et le recyclage leur permet de vivre.

Intervention de Patricia BRETON, club 33838188HL UCPA nous informe que l'UCPA a passé une convention avec le CREPS d'Antibes dans le but que plus de personnes puissent passer ce recyclage et effectuer l'épreuve pratique en distanciel. Patricia soumet l'idée que la fédération pourrait passer une convention avec les CREPS et que l'UCPA est pour la levée de l'environnement spécifique dans la zone 0-20M ce qui permettrait de faire le recyclage eux-mêmes.

Question : Jérôme MOISSON, président du Codep 94 et licencié au club 07940150 Les Hommes Grenouilles d'Alfortville : on n'a pas évoqué l'handisub dans le rapport de la CTN. Le président FFESSM répond et précise que c'est inscrit dans l'ordre du jour un peu plus loin, c'est une présentation à part des référents pour la transversalité.

- **Médicale et Prévention** : Présentation par Anne HENCKES.

Remerciements de Bernard SCHITTLY à la commission médicale et de prévention qui fait un beau travail.

#### **Intervention des référents de mission :**

- **Handisub** :

Emmanuel SERVAL représente Pascal CHAUVIERE qui n'a pas pu venir à cause des grèves et se charge donc de la présentation du rapport Handisub.

Nicole BOULAY, présidente du comité régional Occitanie et licenciée au club 08340071 OCTOPUS adresse ses félicitations pour le développement de l'handisub mais fait remarquer qu'il faudrait que le référent national s'adresse aussi aux responsables des OD et pas qu'aux référents régionaux. Emmanuel SERVAL approuve la remarque, c'est un oubli de sa part.

Questions : Jérôme MOISSON, président du Codep 94 et licencié au club 07940150 Les Hommes Grenouilles d'Alfortville : Pensez à la qualification d'aide-moniteur dans la filière Handisub. Il a été évoqué hier des fonctions pour la plongée jeune d'aide moniteur et moniteur assistant afin que ces jeunes soient impliqués dans les gestes d'encadrement apte à leurs contraintes. Pour des jeunes en situation de handicap physique ou cognitif c'est une demande qui remonte du terrain. Réponse d'Emmanuel SERVAL : « on peut avoir 2 éléments de réponse à cette question : D'abord avec les aidants-accompagnants qui sont non pratiquants et qui accompagnent, ainsi l'on peut avoir des personnes en situation de handicap qui connaissent mieux que personne le handicap et qui pourraient intervenir lors de formations ou autres. Ce que tu dis est en parallèle avec la qualification d'aide moniteur dans le cursus jeune, que j'utilise à titre personnel dans mon club, valorise beaucoup les jeunes et particulièrement dans le handisub. Je mets dans la boîte à idées.

Information du Codep 69 : Merci de ne pas oublier les non-voyants. Il n'y a pas que les tétraplégiques malheureusement ! Emmanuel SERVAL : on en a parlé dans le cadre du dossier ERASMUS avec nos homologues européens pour une normalisation des moyens de communication. Thiéry BERTRAND président de la commission apnée nous fait part de son expérience sur l'encadrement d'une plongeuse non voyante.

- **Sport Santé** : présentation par Frédéric DI MEGLIO du plan Sport santé FFESSM pour l'olympiade avec la déclinaison FFESSM sur les 4 axes de la stratégie nationale de l'Etat.

- **Jeunes** : présentation et bilan à 1 an par Patrick DUMAS et Emmanuel SERVAL.

Question : Joël LEBRET, président du comité régional Normandie et licencié au club 2276015 Caux Moana :

Je pense qu'avoir un axe ANS parts territoriales sur ces compétitions jeunes ou challenge serait une idée à mettre en place rapidement. Emmanuel SERVAL approuve cette remarque et évoque l'idée de la mise en place d'un cadre national qui pourrait être décliné au niveau régional (ANS et fond privé). Joël LEBRET souligne que toutes les régions n'ont pas les mêmes axes. Patrick DUMAS rajoute qu'un plan d'action va être élaboré rapidement et transmis.

## **Vu l'absence de quorum d'AGE, la prochaine AGE aura lieu le samedi le 7 janvier 2023 de 10 h à 18 h au Salon de la Plongée (stand fédéral)**

### **Point sur la modification des statuts de la FFESSM par le président :**

Notre réforme des statuts sera effectuée en deux temps. Un premier volet de modification statutaire qui sera donc validée lors de l'AGE reportée de ce fait au 7 janvier 2023 et le deuxième volet lors de l'AG de décembre 2023 en même temps que l'évolution adaptative de notre RI. La première partie est rendue nécessaire par la loi 2022-296 du 2 mars 2022, par le décret du 24 février 2022 sur la délégation et par le décret du 10 juin 2022 sur l'agrément. La gestion en deux temps que nous avons choisi permet de s'adapter aux zones d'ombre résiduelles de la loi qui se clarifient avec le CNOSF et la mission juridique de la Direction des sports.

Explications du président sur le déroulement des travaux sur cette modification des statuts depuis moins d'1 an. Énumération et explication détaillée des points à modifier, comme présenté dans le document officiel mis en ligne en téléchargement sur notre site d'AG le 2 novembre avec les annotations en marge. En prévision de 2028, ça sera ensuite au tour des régions de procéder à cette modification de leurs statuts. A ce jour, rien n'est prévu pour les départements.

Question : Jean-Paul MARTEAU, licencié au club 03290418 Les Copains du Bord :

L'obligation d'avoir un quorum de 50% pour AGE est-il un choix de la fédération ou est-ce imposé par la loi 1901 ?

Réponse du président : ça ne dépend pas de la fédération mais à mon sens plutôt de la loi des associations 1901.

Observation : André DONZON, licencié au club 07940179 La Saint Mandéenne :

Je suis pour 10 ou 12 % des SCA et je suis contre 20% des SCA.

Le président le remercie pour cette observation, l'explication pour les organismes agréés et leur poids votatif de représentation a été faite et détaillée précédemment.

Jean Lou FERRETTI : L'évolution de la loi du 2 mars sur le sport prévoyait la possibilité d'égalité du poids votatif. En limitant indirectement pour les comités régionaux à 20% nous protégeons notre statut associatif du professionnalisme. Je pense que cette limitation à 20% nous protège.

Question : Jean-Paul MARTEAU, licencié au club 03290418 Les Copains du Bord :

Les clubs affiliés à la fédération devront-ils aussi se mettre à jour ? Le président répond que non, ceci ne s'impute pas pour les clubs ni les départements, seulement les régions pour certains points.

### **Remerciements du Président :**

Remerciements à toutes les commissions pour leur présentation de rapport.

Remerciements à tous les salariés de la fédération.

Remerciements à tous les bénévoles pour l'excellence de l'organisation de cette AG. Passage du flambeau de l'AG de Nantes à la future AG de Bordeaux pour 2023.

\*\*\*\*\*

- L'assemblée générale est levée à 12h00 -

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les personnes suivantes. Fait à Marseille, le 4 décembre 2022

Frédéric DI MEGLIO  
Président FFESSM



Jean Louis FERRETTI  
Secrétaire Général FFESSM

